

Mutuelle Générale

FIN DU GUICHET UNIQUE, RÉORGANISATION DES AGENCES.... LA MUTUELLE GÉNÉRALE EST EN PLEINE RÉVOLUTION

POURQUOI, COMMENT ? QUEL SERVICE, QUELLE PROXIMITÉ POUR LES ADHÉRENTS INDIVIDUELS ?

Le mouvement mutualiste est dans l'œil du cyclone. Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 l'entraîne une fois de plus sur le chemin de l'augmentation des cotisations.

L'augmentation de 2 € du forfait hospitalier confirmée ainsi que son financement par les complémentaires (qui au final sera supportée par les assurés sociaux, puisque les mutuelles seront conduites à augmenter les cotisations pour financer cette mesure).

Le Projet de loi sur le financement de la sécurité sociale (PLFSS) alourdit les prélèvements et change radicalement le financement de la Sécurité Sociale. On passe du système basé sur les cotisations à celui de l'impôt par la baisse des cotisations sociales des salariés à l'augmentation de la CSG pour tous y compris pour les retraités.

Enfin, la nouvelle Convention Médicale aura pour conséquences l'obligation pour les complémentaires de financer en 2018 près de 229 millions d'€ supplémentaires, dont 115 millions pour les mutuelles.

Dans ce contexte, la Mutuelle Générale subit de plein fouet ces nouvelles charges (5 millions pour la convention médicale et 600 000 € pour le forfait journalier) mais se trouve fragilisée à la fois par une concurrence du monde des assurances mais aussi par la baisse du nombre de fonctionnaires ainsi que par la diminution des remises de gestion de la Sécurité Sociale pour assurer « le guichet unique », porte d'entrée pour chaque adhérent(e) individuel(le). Sa section locale est ouverte, disponible, afin d'aider les adhérents dans le maquis administratif et les soucis de remboursement.

La Mutuelle Générale reste votre interlocuteur unique et privilégié en matière de remboursements liés à votre régime obligatoire ? Dans quelques mois, ce guichet unique sera abandonné...

Compte tenu du coût de la gestion du Régime Obligatoire (RO), la Direction de la Mutuelle Générale, avec l'accord de la majorité du Conseil d'Administration, a engagé des négociations début 2017 avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie afin d'intégrer les salariés de la MG, en charge de la gestion du RO dans les sections, dans les services des CPAM. Plus de 250 personnes pourraient être concernées par ce plan négocié avec les organisations syndicales de la MG, sous forme de mutation, départ volontaire, retraite anticipée ou départ pour un projet professionnel différent.

La CGT et ses militants élus dans les comités de section réaffirment leur opposition à un tel plan qui remet en cause la loi MORICE de 1947 portant délégation de la gestion du Régime Obligatoire d'assurance maladie des agents de l'Etat aux mutuelles de fonctionnaires. Au-delà du choix de chaque salarié(e) cela s'apparente à la suppression de plusieurs centaines d'emplois à la MG sur près de 2000 actuellement.



Devant une telle évolution, la tenue d'une Assemblée Générale Exceptionnelle a été demandée par un nombre important d'élus(es). Chacune et chacun, chaque délégué(e) aurait eu en sa possession les informations permettant de se prononcer et de décider du devenir de la gestion de sa protection sociale. Cette demande a été refusée, cette

décision appartenant au Conseil d'administration. Reste une inconnue de taille : la qualité de service

Dans le futur, où devra-t-on envoyer nos dossiers, le tiers payant généralisé étant repoussé ? La relation de proximité est indispensable, car aujourd'hui il est fréquent que la gestion de dossiers compliqués soit prise en charge rapidement. Le maintien du RO est un moyen de fidéliser les futurs(es) retraités(es) et de conserver une proximité pour les adhérents, en particulier les retraités(es), via des points d'accueils dans les départements.

Le réseau des agences : quel avenir ?

La direction de LMG veut aller vite dans la réorganisation du réseau. L'ouverture quotidienne des agences est remise en cause, même là où les Présidents ont donné un avis défavorable à ces fermetures partielles. Quelques grosses agences resteront ouvertes quotidiennement mais la quasi-totalité se limiteront à deux jours d'ouverture par semaine. Les directeurs et agents commerciaux seront déployés sur plusieurs sites en cas de besoins, congés, RTT...

Ça ne vous rappelle rien ? Nous allons assister inévitablement à des fermetures inopinées, prémices de fermeture définitive ?

La MG nous présente ces évolutions comme inéluctables, car l'intelligence artificielle arrive et nous sommes tous ravis désormais sur nos écrans, gestionnaires avisés de nos budgets... même en recherche de nouveaux amis !!!

Les plus éloignés et les plus âgés de nos adhérents(es) seraient-ils en marge, oubliés(es) mais toujours payeurs d'une cotisation de plus en plus élevée pour un service de plus en plus éloigné ?

Pour la CGT et ses militants la proximité passe par l'agence.

C'est un lien indispensable avec les adhérents.



Où l'on reparle du partenariat... : Récemment, la presse s'est fait l'écho (journal Les Echos du 13/11/2017) de l'éventualité de la recherche d'un nouveau partenaire.

Le champ des possibles prétendants se réduit et la constitution de grands groupes comme VYV avec Harmonie et la MGEN en tête de gondole fait craindre le pire pour l'avenir de la Mutualité Française.

Les opportunités se font rares dans un climat de concurrence effrénée.

La MG a des atouts mais se doit de les valoriser dans le cadre de la solidarité et de la proximité, sans oublier les adhérents, indispensables à la vie démocratique. Les comités de section sont là pour les représenter et leur rôle doit être renforcé.

La CGT portera une attention toute particulière à ces évolutions